

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 23 MARS 2026

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h45)

TABLE DES MATIÈRES

1.	APPEL NOMINAL	3
2.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2025	3
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	3
5.	DÉPOT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	6
6.	PRÉAVIS 01/2026 - ENTRETIEN DES CHEMINS AGRICOLES ET VITICOLES - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES	6
7.	PRÉAVIS 02/2026 - PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL RELATIF À LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS (SRGZA) DE LAVAUX-ORON	8
8.	PRÉAVIS 03/2026 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE	8
9.	PRÉAVIS 04/2026 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE PLACE DE LAVAGE POUR LES ENGINS DE TRAITEMENT VITICOLES ET D'UN DEPOT EXTÉRIEUR POUR LE SECTEUR DE LA VOIRIE	9
10.	COMMUNICATION 01/2026 - REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE BOURG-EN-LAVAUX	10
11.	COMMUNICATION 02/2026 - PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL - FIN DE CYCLE	11
12.	COMMUNICATION 03/2026 - PLANS MOBILITÉ SCOLAIRE ET SÉNIORS - RÉSULTATS ET PLAN D'ACTION	12
13.	COMMUNICATION 04/2026 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE MME ANNE BAEHLER BECH ET M. BLAISE DUBOUX SUR LA CRISE VITICOLE	13
14.	COMMUNICATION 05/2026 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE M. STÉPHANE MASSY ET CONSORTS « ÉTAT DES LIEUX DES REVENUS LOCATIFS DU PATRIMOINE FINANCIER »	16
15.	DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	17
16.	COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	18
17.	COMMUNICATIONS MUNICIPALES	19
18.	PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	21

M. Laurent Berthet, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la représentante de la presse, Mme N. Knuchel du Courrier, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENT-E-S :	Conseillers municipaux	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	54
ABSENT-E-S EXCUSÉS :	Mmes et MM. Laurent Béguelin, Jérémy Berthet, Mathieu Cardinaux, Loïc Desfayes, Valérie Hill et Bernard Rufi	6

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour vous a été envoyé le 18 février 2026.

Est-ce que l'un ou l'une d'entre vous souhaiterait y apporter une modification ?

Cela n'est pas le cas.

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2025

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Est-ce qu'il y a des modifications à y apporter ? Non

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté à l'unanimité.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ **Votations du 8 mars 2026**

Le dépouillement s'est très bien passé, les résultats ont été transmis vers 18h00. A l'issue des scrutins, nous avons les résultats suivants :

Fédérales

Taux de participation : 70.30%

01 Objet : Initiative populaire argent liquide

L'initiative a été refusée à 64.73%

Le contre-projet a été accepté à 77.74%

Question subsidiaire : la préférence est pour le contre-projet avec 71.86%

02 Objet : Initiative SSR

L'objet a été refusé à 75.56%

03 Objet : Initiative pour un fonds climat

L'objet a été refusé à 60.08%

04 Objet : Loi fédérale du 20 juin 2025 sur l'imposition individuelle

L'objet a été accepté à 73.05%

Conseil d'Etat - Election complémentaire - 1^{er} tour

Taux de participation : 63.30%

Suffrages obtenus (non élus)

Nordmann Roger	1'014
Raboud Sidorenko Agathe	99
Thuillard Jean-François	1'103
Voix éparses	7
TOTAL	2'223

Election à la Municipalité - 1^{er} tour

Majorité absolue : 1'286

Taux de participation : 62.92%

Obtiennent des voix (non élus)

Cavin Jean-Yves	1'278	49.73%
Haenni Jean-Pierre	1'269	49.38%
Schwaab Jean Christophe	1'190	46.30%
Gaillard Jean-René	1'111	43.23%
Parisod Elodie	1'046	40.70%
Marendaz Evelyne	849	33.04%
Hope Weber Sébastien	839	32.65%
de Palma Lucie	780	30.35%

Vionnet Pascal	573	22.30%
Cuénoud Furrer Fabienne	467	18.17%
Addor Véronique	401	15.60%

Election au Conseil communal

Taux de participation : 55.61%

Répartitions des sièges :

No	Listes	Sièges
01	BEL Action	10
02	PLR Les Libéraux-Radicaux et indépendants de droite (PLR-ID)	25
03	Vert-e-s et Ouvert-e-s	9
04	VERT' LIBERAUX - POUR VOTRE LAVAUX	3
05	PS et Indépendant-e-s de gauche	9
06	Le Centre Bourg-en-Lavaux	4
	Total	60

Pour plus de détails, se référer à l'affichage au pilier public ou sur le site BEL

Le Président tient à remercier les scrutatrices et scrutateurs présent-e-s pour leur dévouement. Ce fut une longue journée.

➤ Il communique les prochaines dates de votations importantes :

Cantoniales et communales

- **29 mars 2026** : Elections au Conseil d'Etat 2^{ème} tour et à la Municipalité 2^{ème} tour
Les résultats seront proclamés à la mi-journée par le Président à l'Ancien pressoir de la Maison jaune à Cully, qui sera ouvert dès 11h30.
L'apéro est offert par la commune.

- **26 avril 2026** : Syndicature 1^{er} tour
- **17 mai 2026** : Syndicature 2^{ème} tour

Fédérales : 14 juin 2026 - 27 septembre 2026 - 29 novembre 2026

- **La sortie de fin de législature** aura lieu le **6 juin 2026**. Un e-mail vous sera envoyé pour l'inscription. Départ 08h00 départ et retour fin de soirée
- **L'assermentation** aura lieu **16 juin 2026 à 17h00**. La convocation et les détails vous parviendront par le greffe.

➤ **Les séances du Conseil :**

	Conseil	Heure Conseil	Ouverture des portes	Lieu
3	25.06.2026 (jeudi)	19h30	19h15	Salle du Grand Conseil, Lausanne
4	05.10.2026	20h00	19h30	Salle des Mariadoules, Aran
5	11.12.2026	17h00	16h30	Salle à fixer et repas

Le Président précise que, pour la séance du **jeudi 25 juin 2026**, il est nécessaire que chaque conseillère-er présente sa carte d'identité à l'entrée de la salle du Grand Conseil, au plus tard **à 19h15**, la séance débutant **à 19h30**. Un apéro suivra la séance.

Le Président ouvre la discussion sur ces points, est-ce qu'ils soulèvent des remarques ou des questions ? Non

5. DÉPOT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Bureau a reçu :

➤ **un postulat de M. G. Dana**

« Vers une tarification progressive et solidaire de l'eau potable »

Ce postulat est recevable et sera développé au point 15 de l'ordre du jour.

Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite déposer un objet ? Non

6. PRÉAVIS 01/2026 - ENTRETIEN DES CHEMINS AGRICOLES ET VITICOLES - DEMANDE DE CRÉDIT POUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Chacun-e a reçu copie des rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie M. Vivian Gaudin, rapporteur de la commission ad hoc, de nous rejoindre pour lire les conclusions de son rapport.

M. V. Gaudin :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter**, à l'unanimité, le préavis 01/2026 tel que présenté.

Le Président prie M. Christian Currat, rapporteur de la commission des finances, de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Bien que le montant de ce premier préavis sur les chemins agricoles soit de l'ordre de CHF 110'000.-, la Cofin a souhaité tout de même rencontrer le Municipal en charge et son chef de service compte tenu des dépenses à venir qui y sont liées et qui seront de l'ordre de 3.7 Mio pour les trois tranches de travaux prévues sur 10 ans. Elle les remercie de leur disponibilité et des réponses et éléments complémentaires fournis.

Dans son rapport, la Cofin relève ou précise notamment :

- Que le montant de cette première tranche est de l'ordre de CHF 1'884'108.- (dont CHF 1'091'122.- à la charge de la commune suite aux subventions attendues)
- L'importance des subventions qui devraient être accordées et les grandes lignes du fonctionnement de leur calcul.
- Que, dans le cas très peu probable d'une réduction du crédit-cadre cantonal qui contiendra les subventions prévues (ce crédit-cadre doit encore être voté par le Grand Conseil), la commune reverrait le dimensionnement des travaux.
- Qu'un tableau des travaux projetés en sous-sol a été établi par la commune et a été communiqué à la Cofin, avec le financement prévu selon la nature de la dépense.

La Cofin unanime soutient ce projet.

Il lit les conclusions et propose **d'accepter**, à l'unanimité, le préavis 01/2026 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. F. Pittet :

Dans le préavis en p.4 et dans le tableau en annexe, p.7, il y a une petite coquille qui s'est immiscée dans les chiffres, c'est bien pour les chemins **54%** de subventions et non pas 57%. Ce qui modifie un petit peu le taux des subventions.

Ce sera pris en compte pour le prochain préavis.

Mme J. Potin :

C'est juste une petite remarque pour la rédaction du préavis. Les chemins sont indiqués, mais pas les lieux. C'est assez difficile de s'y retrouver sans ouvrir Google Map pour savoir si on est sur Epesses, Grandvaux ou Cully. Elle apprécierait que sur le prochain préavis, ce soit précisé. Merci

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe maintenant au vote le préavis 01/2026 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 01/2026 de la Municipalité du 2 février 2026 ;

Où les rapports des Commissions ad hoc et des finances chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 110'000.- TTC pour effectuer les travaux préparatoires nécessaires au marché public pour la réalisation d'une première tranche d'investissement des travaux d'entretien des chemins agricoles ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

7. PRÉAVIS 02/2026 - PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL RELATIF À LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS (SRGZA) DE LAVAUX-ORON

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie M. Y. Kazemi, rapporteur de la commission ad hoc, de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. Y. Kazemi :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter**, à l'unanimité, le préavis 02/2026 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 02/2026 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 02/2026 de la Municipalité du 26 janvier 2026;

Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

- **d'accepter** le Plan directeur intercommunal relatif à la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) de Lavaux-Oron.

8. PRÉAVIS 03/2026 - DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc-commission finance. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie Mme Anouk Arbel, rapportrice de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

Mme A. Arbel :

Elle lit les conclusions. La commission ad hoc et la commission des finances proposent **d'accepter**, à l'unanimité, le préavis 03/2026 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. P. Vionnet :

1ère question. Il aimerait quel savoir qu'est-ce qu'on entend par succès de cette bibliothèque depuis 2020 ?

2ème question. Est-ce qu'il est prévu d'octroyer la gratuité aux membres de la bibliothèque ?

Mme E. Magnenat, Municipale :

Le succès de la bibliothèque, c'est qu'en fait, lorsque nous avons professionnalisé la bibliothèque en été 2019, nous avions 138 personnes inscrites et qu'aujourd'hui, nous en avons 326. Le nombre de prêts de livres, donc le nombre d'ouvrages qui sortait chaque année était à 7'700 et nous en sommes, aujourd'hui à 23'300.

Donc, nous étions en 2019 avec un poste à 50% et depuis de 2020 à 2025, à 45%. On voit qu'en professionnalisant cette prestation à la population, il y a un succès qui continue de se développer.

Et puis la question de la gratuité, oui, la Municipalité a décidé, dans le cadre de la préparation de ce préavis et la mise au concours du poste complémentaire, d'offrir la gratuité du service de la bibliothèque aux habitants de la commune.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 03/2026 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 03/2026 de la Municipalité du 9 février 2026 ;

Où le rapport des Commissions ad hoc et finances chargées de son étude ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 50 voix pour et 3 abstentions

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit de CHF 182'000.-TTC pour l'aménagement de la bibliothèque communale à Cully ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

9. PRÉAVIS 04/2026 - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE PLACE DE LAVAGE POUR LES ENGINS DE TRAITEMENT VITICOLES ET D'UN DÉPÔT EXTÉRIEUR POUR LE SECTEUR DE LA VOIRIE

Chacun-e a reçu copie du rapport de la commission ad hoc. Il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président prie le rapporteur de la commission ad hoc de bien vouloir lire les conclusions de son rapport.

M. B. Debraine:

Il lit les conclusions et propose **d'accepter**, à l'unanimité, le préavis 04/2026 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

M. Ch. Currat :

Tout comme l'a bien mentionné la commission ad-hoc, la Cofin a aussi relevé que les deux pans du projet, soit la station de lavage et la voirie, ne figurent pas avec la même précision dans le préavis, alors que la voirie compterait pour env. 70% du projet.

Vu l'exhaustivité du rapport de la commission ad hoc, la Cofin n'a rien ajouté dans ce rapport, ni n'en a fait de complémentaire. Cependant, la Cofin demande qu'à l'étape suivante pour le crédit d'ouvrage, il soit bien précisé quel investissement correspond à quel pan du projet et à quel compte de

fonctionnement. Les synergies entre station de lavage, voirie, mais aussi STEP doivent être clairement analysées et mises en pratique.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 04/2026 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N°04/2026 de la Municipalité du 2 février 2026;
Où le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide
à l'unanimité

1. **d'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 50'000.- TTC pour la création d'une place de lavage pour les engins de traitement viticoles et d'une place de dépôt pour le secteur de la voirie ;
2. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

10. COMMUNICATION 01/2026 - REGROUPEMENT DES COLLÈGES DE BOURG-EN-LAVAUX

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. S. Hope Weber :

La communication n° 1/2026 sur le regroupement des collèges soulève, selon lui, une préoccupation majeure.

Dans un canton qui manque cruellement d'infrastructures sportives, il s'étonne que la municipalité ait renoncé si tôt dans le développement du projet, à la construction d'une salle de gym triple sur le site des Ruvines. Rénover des bâtiments scolaires pour plusieurs décennies sans intégrer les besoins sportifs régionaux et ceux des sociétés locales lui paraît être une occasion manquée.

Les besoins sont pourtant clairement identifiés : les clubs sportifs et les sociétés locales manquent d'infrastructures, et le canton a récemment affirmé sa volonté de soutenir financièrement des équipements sportifs régionaux.

Il attend donc de la Municipalité qu'elle envisage sérieusement toutes les options possibles afin de répondre, à long terme, aux besoins sportifs de la population de Bourg-en-Lavaux.

M. P. Vionnet :

Il a 2 questions.

La première. Il aimerait savoir si à ce stade, on sait si on a droit à des subsides pour un montant de CHF 48 Mio pour faire les travaux ?

La deuxième. Est-ce qu'il est prévu, ou est-ce que c'est une option envisagée, l'école en continu, c'est à dire 07h00-19h00 ?

M. R. Bech, Municipal :

S'agissant des subsides, les infrastructures purement scolaires ne bénéficient pas de subside. Par contre, les infrastructures sportives peuvent donner lieu à des subsides, notamment, si on construit

des salles de gymnastique qui auront une dimension un petit peu plus importante que le strict minimum. Ça c'est un point. Ça ne va pas aller chercher dans des montants extrêmement importants, mais il y a effectivement quelques subsides en fonction de la structure, de l'installation que l'on va mettre en place.

Il profite aussi de répondre, indirectement, à la remarque précédente. Evidemment, c'est un point que nous avons bien examiné à fond, notamment dans la variante 1, et que nous avons décidé d'abandonner. Il est quand même prévu dans la variante 2 d'augmenter la capacité des salles de gym en installant notamment une double salle, ce qui en fera une de plus avec l'existante.

Et puis la deuxième question, l'école en continu. Ce qu'il est prévu de faire, c'est que pour les degrés scolaires 7-8, donc les derniers degrés de primaire, il est prévu un réfectoire qui permettra l'école en continu pour ces classes-là.

Dans le cadre de la construction et de la rénovation du Genevrey, il y aura des interventions énergétiques, qui elles donneront lieu à des subventions, mais ce n'est pas propre aux bâtiments scolaires.

M. N. Potterat :

3 questions.

Est-ce qu'on peut lui rappeler le degré d'urgence que représentent ces transformations.

Quelle est la priorité entre les 2 objets retenus. Les horizons de temps dans lesquels ça s'inscrit ?

Et puis, comme il y a 2 objets qui seront transformés, quelles sont les parts de ces CHF 47, 7 Mio qui reviennent au nouveau collège des Ruvines et au collège du Genevrey ?

M. R. Bech, Municipal :

La part accordée à la rénovation et à la partie de reconstruction du Genevrey est à peu près de CHF 14 Mio et le reste de CHF 30 Mio est pour la construction d'un nouveau collège aux Ruvines.

Maintenant, l'horizon de temps, ce n'est pas possible de le dire en l'état. C'est une longue procédure qui devra être mise en place pour la présentation de concours, pour des appels d'offres. Ça il faudra préparer et ça va prendre certainement 6 mois, et avec la période de concours, on en a au minimum pour une année. Ensuite, il y a les crédits de mise en œuvre, puis les crédits d'ouvrage.

On ne peut pas dire aujourd'hui quelle sera la priorité des travaux entre les 2 collèges. Est-ce que ce qu'on va d'abord s'occuper du Genevrey, où d'abord celui des Ruvines ! Pour l'instant, à priori on va d'abord s'occuper de la rénovation du Genevrey, puis la reconstruction des Ruvines. C'est un petit peu une réponse qui peut être contredite parce que le bâtiment des Ruvines nécessite des travaux qui sont en soi plus urgents, comme il y aura une construction nouvelle, ça va prendre un plus de temps pour l'élaborer.

Le degré d'urgence des transformations. Ça fait plus de 15 ans qu'on parle de ça. Il y a 10 ans à peu près, on a eu un rapport technique qui faisait déjà état de grosses réparations importantes. On en a fait quelques-unes, mais c'était relativement minime. Donc, 10 ans après, vous imaginez la nécessité, donc on a vraiment une urgence importante de pouvoir faire avancer les choses.

L'ordre des travaux : il est évident que l'on ne va pas s'occuper des 2 chantiers en même temps, ne serait-ce que parce qu'il y a une question qu'il faudra aussi clarifier, c'est celle de fournir des salles de remplacement. Donc, évidemment, on va garder 2 collèges sur 3 pendant que l'on construira l'un et transformera l'autre.

11. COMMUNICATION 02/2026 - PLAN ÉNERGIE ET CLIMAT COMMUNAL - FIN DE CYCLE

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. P. Vionney :

Il remercie le Municipal pour avoir intégré en tout cas les achats groupés, d'après ce qu'il a vu dans le document, donc qui étaient initialement refusés dans le PEEC. Il remercie tous les propriétaires privés également. Ça a pas mal de succès.

Mais, il aimerait aussi rappeler que selon une récente étude, il y a actuellement 8% du potentiel qui est en solaire dans la commune. On est en-dessous de la moyenne fédérale et on est la 180^{ème} commune vaudoise. Donc, il pense qu'il y a encore de la marge et PECC ou pas PECC, il faudra passer la 2^{ème} à un moment donné.

12. COMMUNICATION 03/2026 - PLANS MOBILITÉ SCOLAIRE ET SÉNIORS - RÉSULTATS ET PLAN D'ACTION

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert :

Une question. Il aimerait savoir si le bourg de Chenaux était sorti de la commune vu qu'il n'apparaît plus jamais dans des préavis ou dans quel qu'autres documents. Sachant que le nombre d'habitants, dont des enfants, a augmenté et que la vitesse dans le bourg est toujours à 50 km/h parce qu'il n'y a pas de panneau 30 km/h. Ça veut dire que même si les habitants font des efforts en laissant leur voiture comme obstacle pour freiner les autres voitures, ça serait bien, qu'une fois quand même, qu'on octroie un 30 km/h à l'intérieur de ce bourg pour des raisons de sécurité.

M. J Ch. Schwaab, Municipal :

Il annonce qu'entre la rédaction du document reçu et visiblement lu attentivement et ce soir, les dossiers ont avancé, dont une série de zones 30 km/h pour lesquelles les dossiers étaient en préparation. Il montre la carte des hauts de Grandvaux et de Villette. Elle pourra être consultée à la fin de la séance. Donc, nous allons tout bientôt publier dans la FAO la mise à l'enquête les zones 30 km/h pour toutes les rues résidentielles des hauts de Grandvaux et de Villette, avec en plus, en vert sur le plan, une zone de rencontre aux alentours de la gare de Grandvaux.

Pour compléter ce qui avait été dit dans un premier temps, nous avons pu parfaire notre dossier, pas uniquement faire la demande pour la zone qui est située entre la route dite de chantier et la voie CFF de la ligne de Berne. Nous avons pu inclure le hameau de Lallex, la zone derrière le chemin du Genevrey, la zone de Praz Forny-Crêt Mouton, ainsi que la zone Bovarde-Crêt Leyron au-dessus de la route de chantier et de l'autoroute.

Nous sommes en train de faire l'appel d'offres pour commander les panneaux, parce qu'évidemment, nous allons devoir en installer un certain nombre.

Alors, malheureusement, Chenaux ne fait pas partie de cette demande-là et comme c'est indiqué dans le plan de mobilité seniors et scolaire, il y a d'autres zones de la commune pour lesquelles il faudra aussi des zones de rencontres et des zones 30km/h et qu'évidemment on va y ajouter Chenaux. C'est un oubli assez inacceptable et c'est tout à fait justifié de prévoir une zone 30km/h à cet endroit.

Tout ça pour vous dire que sur ce plan il y a presque 8,5 km de nouvelles zone 30km/h qui vont être prochainement légalisées, en tout cas si la mise en l'enquête est validée.

13. COMMUNICATION 04/2026 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE MME ANNE BAEHLER BECH ET M. BLAISE DUBOUX SUR LA CRISE VITICOLE

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

Mme A. Baehler Bech :

Elle remercie M. J.-R. Gaillard, Municipal, pour sa réponse. Cela nous confirme de la gravité viticole que traverse la Suisse romande et notre région en particulier. Cela confirme aussi que nous allons, en tant que propriétaires d'un domaine viticole, être certainement gravement impactés par cette crise. Cela confirme aussi le fait que nous avons raison de nous inquiéter en posant ces questions. Ça c'est une chose.

Nul n'a les solutions mais certaines existent, mais on ne les connaît encore pas vraiment, nul n'a de boule de cristal, donc on ne peut pas dire ce qui devrait être fait absolument et impérativement. Par contre, lorsqu'on pose des questions et qu'on demande une planification financière ou une tentative de planification financière, parce qu'il est clair et difficile de savoir à quelle sauce nous seront mangés, elle regrette de constater que dans la réponse à cette interpellation, il n'y a pas de réponse suffisante. Les chiffres nous sont donnés, mais ne nous permettent pas de véritablement juger de ce qui va arriver. Il y a des petites pistes qui sont esquissées, mais financièrement on n'a pas d'idée à quoi elles pourront servir, si elles devraient nécessiter des investissements en ressources humaines, en moyens financiers, on ne le sait pas. On a un petit peu l'impression, à l'allant de ces réponses, que nous sommes sans marge de manœuvre, un peu confrontés à un certain immobilisme. Elle n'est pas sûre que ce soit quelque chose de bien, tant pour les membres du Conseil communal ou les contribuables de notre commune.

Est-ce que, véritablement, nous allons devoir, pendant les prochaines années, être chaque année confrontés à un déficit qui pourrait s'aggraver d'année en année ? On ne le sait pas, mais c'est possible.

Elle regrette de ne pas avoir plus de pistes et de réflexions, là-dessus, de la part de la Municipalité.

M. F. Pittet :

Il a une question et une remarque.

La question concerne les tableaux de la p. 4. Il avoue qu'il y a une phrase où on peut observer que « les charges ou les revenus « vignes » sont extrêmement stables au fil du temps ». Lui, quand il regarde ces lignes, il a surtout l'impression qu'elles ne sont pas du tout stables, parce que les chiffres vont dans tous les sens. Alors là, c'est une vraie question, parce qu'il ne comprend pas cette partie de la communication.

Et puis l'autre chose, le rapport nous dit qu'on aura 2 parcelles qui vont à priori être arrachées, ça va nous enlever un peu de surface viticole. On analysant les différentes parcelles de la commune, on peut constater qu'il y en a une bonne dizaine, qui représentent env. un hectare, qui sont en zone à bâtir, en zone d'utilité publique ou en zone de verdure. Et c'est peut-être une piste possible de terrains à arracher, en tout cas d'enlever les droits de production sur ces surfaces pour baisser un peu la production de la commune peut-être.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

C'est difficile de faire des perspectives avec des budgets parce que le marché est très volatil, et puis on a vu que le Canton va nous soutenir, par rapport à la promotion des vins vaudois, pour l'arrachage et pour la production, mais ça ne va pas arranger la problématique de la consommation du vin qui est en baisse, soit 20% par année.

Pour les stocks, on n'a pas les derniers chiffres de 2025 mais certainement, on en sera à 33 mois de stock.

Difficile de faire un budget avec les potentielles possibilités de ventes de ces vins, mais il rappelle que les vins industriels, c'est 0.70 ct/l et les vins de table Fr. 1.50/l. Comme on a une belle qualité, il pense qu'on pourra réaliser le millésime 2025 dans sa totalité. On a fait appel à plusieurs courtiers et potentiels acheteurs. Le marché est présent, mais plus personne ne prend d'engagement sans qu'il puisse de son côté vendre aux marchands.

Après, au niveau des arrachages de vignes, on peut faire un premier pas, mais ce qui va poser aussi un nouveau problème, c'est qu'on diminuera les surfaces que nos vigneron-nes exploitent. Ce sera donc des baisses de revenus aussi pour leur part, donc il faudrait vraiment passer le projet dans la balance pour ces chiffres.

Par contre la Municipalité se tient à disposition si vous avez des questions. On essaiera de chiffrer un peu la valeur qu'on a en stock, et avec cette valorisation, on reviendra vers vous.

M. B. Duboux :

Tout d'abord, merci de la rédaction de cette communication.

La lecture de ce document laisse une impression d'inachevé, surtout au regard des enjeux majeurs auxquels la filière vitivinicole est confrontée.

Il ne reviendra pas sur les éléments de contexte ou les comparatifs contractuels de la communication 04/2026 : ils ne répondent ni à l'urgence de la situation ni à la nécessité d'une vision politique forte. Ils s'appuient en outre sur une étude ancienne, restée sans décision - un immobilisme regrettable à l'heure où la branche traverse une crise profonde.

Deux éléments de la communication l'interpellent particulièrement :

1. Une orientation communale en contradiction avec les intérêts locaux.

Entre la conclusion du contexte et le point 2 des réponses, une incohérence majeure apparaît : la commune de Bourg-en-Lavaux semble envisager une stratégie qui la place en concurrence directe avec les vigneron-nes indépendant-e-s de la commune. Une collectivité publique ne peut pas prétendre soutenir une filière tout en fragilisant celles et ceux qui en sont les acteurs historiques. Cette contradiction affaiblit la crédibilité de la démarche stratégique annoncée.

2. Une réponse insuffisante face à la crise vitivinicole.

Dans un contexte de baisse structurelle de la consommation et des difficultés économiques croissantes, les réponses proposées ne sont pas à la hauteur. La situation exige une vision politique claire, assumée, et un engagement réel pour l'avenir du domaine viticole communal.

C'est pourquoi, dans le cadre de la nouvelle législature et de la refonte de la commission municipale dite des vignes, il est indispensable d'ouvrir rapidement un débat de fond. La commune doit définir une stratégie cohérente, concertée et durable, qui renforce la filière plutôt que de la mettre sous tension.

Mme A. Gerig :

Elle soutient les 2 propos si justement relevés par M. Blaise Duboux et souhaite illustrer son 1^{er} point en soulignant une contradiction, quand même frappante, qui illustre aussi l'acharnement au travail que font les vigneron-nes tous les jours.

Elle mentionne à la p. 5 de la communication 04/2026 « *De même, au niveau des ventes, la commune de Bourg-en-Lavaux n'a pas pour vocation d'être trop active sur le marché « bouteilles » qui la ferait entrer en concurrence avec les vigneron-nes locaux* », ensuite à la p. 10, en réponse à la question « *quelle stratégie vitivinicole la Municipalité doit proposer pour faire face à cette crise ?* », elle répond « *Malgré la réticence de quelques vigneron-nes de notre commune, nous devons diversifier notre offre et nous donner les moyens d'augmenter notre diversité avec quelques actions : la plantation raisin de table et de la vente à la population ; la production et la commercialisation ou de soda ; la participation plus active aux diverses manifestations de la commune : marchés LABEL, événements des sociétés locales, mise à disposition d'espace pour des apéritifs de mariage en collaboration avec nos restaurateurs ; le développement des activités oenotouristiques : portes ouvertes, Caves ouvertes cantonales, créé des interactions avec la population ; la valorisation des vins en bouteille et la*

diversification de la gamme par l'engagement à temps partiel d'un responsable commercial. ». Elle trouve que c'est assez parlant pour cette question-là.

Merci beaucoup pour votre attention.

M. S. Massy :

De son point de vue, la réponse faite par la Municipalité est complète et aboutie.

Cette réponse permet dans un premier temps de poser un diagnostic clair et transparent de la situation. On y voit une analyse des comptes sur plusieurs années, une compréhension de l'évolution des charges et des revenus, ainsi que des facteurs structurels qui influencent fortement les résultats. La Municipalité ne se contente pas de constater : elle explique les mécanismes en jeu – baisse des rendements, évolution des prix, contraintes du marché – avec des données concrètes et vérifiables.

Ensuite, le document met en évidence une vraie réflexion stratégique. Plusieurs modèles de gestion sont étudiés de manière comparative – vignolage, chef de culture, affermage – avec une analyse objective de leurs avantages, de leurs limites et de leurs impacts financiers.

Cela montre une volonté claire de ne pas rester dans une approche figée, mais d'examiner les différentes options de manière responsable.

Par ailleurs, des pistes concrètes sont proposées pour faire face à la situation :

- adaptation des surfaces
- gestion des stocks
- diversification des produits
- développement de la visibilité et des activités liées au domaine.

La réponse à l'interpellation a aussi le mérite de faire preuve de réalisme et de pragmatisme. Elle reconnaît clairement les limites d'action de la commune et les contraintes du marché, tout en affirmant une volonté de maintenir et valoriser un patrimoine important.

Par conséquent, parler d'absence de stratégie ne reflète pas la réalité. Plutôt qu'une stratégie figée à court ou moyen terme, la gestion de ce dicastère devrait se faire de manière souple, évolutive et surtout ancrée dans le terrain. Ce n'est peut-être pas la voie la plus spectaculaire. Mais c'est, à ses yeux, la seule voie crédible dans ce contexte compliqué et à ce jour inextricable.

Dans ce contexte, laisser penser qu'il existerait des solutions simples, rapides, voire « clés en main », ce serait non seulement inexact, mais aussi peu respectueux de la réalité que vivent les acteurs du terrain.

En effet, la crise que traverse le secteur est profonde et structurelle. Elle touche aux marchés, aux habitudes de consommation, aux coûts de production et elle ne se résout pas uniquement par une planification locale ou par des effets d'annonce.

Laisser entendre le contraire, c'est donner une lecture qui peut séduire dans le débat, mais qui ne correspond pas à la réalité du terrain et au fond, cela revient à entretenir une forme d'illusion.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

Pour répondre à François Pittet, les charges sont stables. Le système qu'on a actuellement avec 2 vigneron-nes est relativement stable. Après il y a aura quelques investissements de reconstitutions lourdes. Et puis au niveau de la cave, les frais de cave varient en fonction de la récolte qu'on va encaver et de ce qui sera mis sur le marché.

Aujourd'hui, au niveau de la vente et de la réalisation du produit, le marché de gros, qui représente env. 70% du commerce de la commune de Bourg-en-Lavaux, est inexistant. On a passé, comme c'est écrit, de 35 tonnes qui étaient sous contrat avec plusieurs acteurs de la place, à 12 tonnes. L'année dernière, on n'a fait que 5 tonnes de raisins et à peu près 4'000 l. de moût de raisin, vendus à une cave de la Côte. Après, c'est clair, qu'on a des stocks.

Aujourd'hui, il pense que la commune de BEL peut se positionner en tant que locomotive. On fait concurrence aux vigneron-nes par la force des choses si on veut amener quelque chose, présenter des produits, valoriser un patrimoine. Il est clair que la concurrence, ce serait comme la ville de Lausanne, qui vendait une bouteille achetée-une offerte dans tous les restaurants de Lausanne, ça c'est de la

concurrence déloyale. Mais il pense qu'avec notre niveau, avec plus de 100'000 kg de raisins encavés, il faudra bien qu'on trouve une solution pour valoriser ces raisins.

Donc, la vente, si on a des prix qui sont corrects, dans la moyenne des vigneron, si on peut amener quelque chose, on peut faire aussi de l'évènementiel parce qu'on a beaucoup de mariage à la salle des Combles et les gens demandent juste de faire des photos et de boire un verre après la cérémonie. Ça se pourrait se faire dans le cadre de la pl. d'Armes ou la Maison jaune, en faisant venir des services traiteurs des restaurants locaux. Il y a plein de petites solutions. Il ne croit pas qu'ils font concurrence et ils peuvent amener quelque chose et montrer qu'on entretient notre patrimoine. On a aussi besoin de vin pour nos apéros et montrer qu'on est fier de notre vignoble.

Et puis, au niveau des questions, on va attendre la nouvelle législature, comme l'a relevé Mme Anne Baehler Bech, avec une commission municipale des vignes et que tout le monde prenne le taureau par les cornes et qu'on trouve des solutions. On ne va pas réinventer la roue, on ne va pas dépasser la crise parce qu'on est dans une crise qui va durer dans le temps, et avec une conjoncture qui est aussi compliquée. Mais il pense qu'avec l'équipe de la commission municipale des vignes, on va essayer de trouver des solutions et revenir vers vous avec cela.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il fait un commentaire par rapport à l'intervention de M. B. Duboux. On fait 80-100'000 l. dans la commune, donc, on va inévitablement faire de la concurrence aux vignerons locaux et ce discours-là, il l'entend depuis qu'il est à la Municipalité, « attention par la mise, vous faites de la concurrence et tout, ce n'est pas correct et tout ». Il ne pense pas que c'est la méthode de nous dire « on va faire quelque chose sans concurrence ». Pour les manifestations, si on bombarde avec des prix d'appel, ce sera une concurrence aux locaux et c'est la commune qui vendra et puis pas nos vignerons locaux, auxquels on doit quand même laisser aussi une marge de manœuvre pour vendre leur production. C'est l'ensemble. Si M. B. Duboux a une solution, il peut la donner à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

14. COMMUNICATION 05/2026 - RÉPONSE À L'INTERPELLATION DE M. STÉPHANE MASSY ET CONSORTS « ÉTAT DES LIEUX DES REVENUS LOCATIFS DU PATRIMOINE FINANCIER »
--

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. S. Massy :

Il tient tout d'abord à remercier la Municipalité pour cette communication, qui est riche, détaillée et utile pour comprendre le fonctionnement du patrimoine locatif communal.

Il est content d'apprendre qu'il y a une politique du logement dans notre commune, ce qui n'était pas, de son point de vue, explicite auparavant.

Ensuite, plusieurs éléments montrent que la gestion actuelle repose sur des principes solides : respect du cadre légal, loyers raisonnables, adaptation aux indices économiques, volonté de mixité sociale, etc. La gestion présentée ici est, dans son ensemble, sérieuse et cohérente.

Néanmoins, compte tenu de la taille de notre patrimoine bâti alloué à la location, il considère que cette communication est une base solide, mais qu'elle doit désormais être prolongée par un véritable travail de formalisation (plusieurs sujets non formalisés – fixation et gestion des revenus locatifs, politique pour les locaux commerciaux, etc.).

2 questions :

« Jardins potagers : quelques mises à bien plaie de petits jardins contre bons soins. »

Combien de jardins comprend le « quelques » ?

« La poursuite d'un programme de rénovation, sans luxe mais durable, permettra d'adapter raisonnablement les loyers et d'entretenir et préserver le patrimoine. »

Est-ce que le programme de rénovation fait référence à la communication 03/2025 ?

Merci pour votre attention.

Mme E. Marendaz, Municipale :

Le programme, c'est ce qui est dans la communication que nous faisons chaque automne, et puis la formalisation, nous avons commencé avec Mme S. Valenti dans le secteur de locations, mais comme il y a un processus à travers l'administration pour définir de manière uniforme et cohérente tous les processus, nous nous sommes arrêtées et c'est en standby, mais ce sera formalisé.

Les jardins potagers. Elle ne sait pas le nombre de m² précisément, mais ce sont des petites surfaces. Il y en a une près de Riex, une en bas vers le cimetière, une autre sous le collège du Vanel, par exemple, et nous les mettons à disposition contre bons soins, mais ce sont un peu des mouchoirs de poche à travers la commune.

15. DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président passe au traitement du **postulat** de M. Gilles Dana :

« Vers une tarification progressive et solidaire de l'eau potable »

Chacun-e a reçu copie de ce postulat. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. G. Dana :

Il s'agit d'un postulat, donc d'une demande à notre municipalité d'étudier la possibilité de facturer l'eau avec 2 paliers uniquement pour les ménages privés. Cette solution est implémentée depuis 2024 à Blonay-St-Légier, donc dans une commune vaudoise. Elle est extrêmement intéressante.

L'eau est devenue une matière rare et précieuse, et puis ça serait un message extrêmement fort et simple de notre municipalité de montrer aux 2'400 ménages privés de la commune que notre eau potable est précieuse. Ce n'est pas un message intrusif, simplement on fixe un palier au-dessus de la moyenne suisse, par exemple 60 m³ (moyenne suisse = 51 m³ par personne et par an).

Si un ménage constitué de 2 personnes consomme moins de 2 x 60m³, il est facturé selon le palier bas ; si la consommation est supérieure à 120 m³, alors la facturation sera basée sur le palier haut. Idem pour une famille constituée de 5 personnes, le seuil est de 5 x 60 m³ soit 300 m³ ; sous ce seuil, application du palier bas, au-dessus palier haut.

Ce message lui apparaît comme très clair, surtout avec les enjeux actuels autour de l'eau potable. Nous avons voté, lors du dernier conseil, pour une nouvelle centrale de filtration du chlorothalonil à la Maison Jaune, Cully. Ça s'insérerait très bien dans la même temporalité. BEL arrête d'acheter de l'eau de Lausanne payée CHF 350'000 par an ; BEL met en service une centrale de filtration pilote et BEL serait une des premières communes à valoriser et à montrer à tous les ménages privés que l'eau est une matière précieuse. On ne touche surtout pas à l'eau payée par les vigneron et les entreprises. Ce n'est que les ménages privés qui seraient refacturés selon des paliers volumétriques.

M. L. Gfeller :

Il remercie M. G. Dana pour son postulat et est également préoccupé par la question de l'eau potable et de la pérennité de cette ressource vitale, comme certainement toute personne présente dans cette salle.

Cependant, avant de réfléchir à une tarification progressive de cette ressource et à la mise en place d'un système de facturation, peut-être inutile et complexe, il pense qu'il serait important pour le

Conseil communal de connaître la consommation actuelle par habitant ou ménage, éventuellement par région de la commune, et d'en avoir une vue pratique qui aura très certainement la forme d'une contrebalance.

Nous aurions ainsi une idée plus précise de la consommation actuelle et de la quantité de « mauvais élèves », et il sera plus facile sur cette base de déterminer quelles actions entreprendre.

Il pense, qu'avant d'instaurer des mesures punitives, de l'information et de l'incitation pourraient être entreprises.

Ainsi plutôt que d'étudier la faisabilité d'une tarification progressive de l'eau potable, il propose que la Municipalité fasse un état des lieux de la consommation d'eau sur la commune, par exemple via le rapport de gestion, et que nous revenions ensuite sur ce postulat dont le sujet est extrêmement important.

Dans ce sens, il propose à M. G. Dana de retirer momentanément son postulat, afin que le Conseil prenne une décision sur la base de chiffres clairs et précis. Si le postulat ne devait pas être retiré, il le refusera et invitera ses collègues à en faire de même, pas par insensibilité à la problématique de l'eau, mais par manque de chiffres quant à la consommation par habitant et convaincu clairement qu'avant de taxer il faut informer et sensibiliser la population

M. J. Cuénoud :

Il rappelle qu'on parle d'un postulat, donc une demande d'étude, d'un rapport à la Municipalité, pas d'une motion où on demande d'agir.

On parle d'un postulat, donc d'un rapport !

Le Président comprend que la Municipalité ne souhaite pas s'exprimer, c'est juste ? Oui.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président met au **vote** la prise en considération de ce postulat pour renvoi à la Municipalité.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le postulat de M. G. Dana du 19 mars 2026;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 29 voix pour, 19 contre et 5 abstentions

de prendre en considération ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité qui y répondra au moyen d'un rapport dans un délai maximum d'une année.

16. COMMUNICATIONS DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES
--

Le Président donne la parole aux représentants des associations intercommunales qui souhaiteraient intervenir.

M. R. Baehler -ASCL :

La prochaine séance de l'ASCL se déroulera le lundi 4 mai à 20h00 à l'aula du collège du Verney à Puidoux. Le principal sujet concernera la gestion et le contrôle des comptes pour 2025.

Un événement important s'est déroulé en début d'année. En effet M. Michel Bovard a décidé de quitter la tête du Conseil de direction de notre établissement de Centre Lavaux et de partir vers une retraite bien méritée. Transition délicate où l'on passe théoriquement de « je n'ai pas le temps à j'ai tout le temps ».

Un apéritif dinatoire a été organisé par l'ASCL le 27 février 2026 à la salle du Forestay à Puidoux et plusieurs discours nous ont permis de voir tout le travail que M. Michel Bovard avait réalisé durant ces 14 années de direction à l'EPSC, à savoir l'Ecole Primaire et Secondaire de Centre Lavaux.

La direction de l'établissement a été reprise par Mme Anne-Laure Emmenegger qui est entrée en fonction le 1^{er} mars 2026.

Malheureusement, une triste nouvelle nous est parvenue fin février. En effet, Mme Laurette Ruchonnet, Municipale à St-Saphorin, est décédée le 23 février 2026. Elle était déléguée du Conseil intercommunal de l'ASCL pour St-Saphorin. Il s'est rendu aux obsèques et a présenté à la famille au nom de l'ASCL toute notre sympathie.

Merci de votre attention.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

17. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic :

Il n'a pas de communication particulière. Il remercie le Conseil pour l'acceptation des préavis, ainsi que M. P.-A. Genton, huissier.

M. Raymond Bech, Municipal

Le mot déchet, ça vous dit quelque chose ? Oui.

Juste une information par rapport à l'initiative. Tout d'abord, il remercie les groupes qui ont pris la peine de répondre à la consultation que la Municipalité a lancée. Cette consultation a pu être synthétisée et cette synthèse a été remise aux chef-fe-s groupes, en tous les cas.

Et maintenant avec la Municipalité, nous sommes en train d'examiner les impacts, les idées et les éléments qui pourraient être intégrés et pris en considération dans le cadre de la préparation d'une réponse à l'initiative, qui doit d'abord être soumise au Conseil communal, et que ce n'est que si le Conseil ne l'accepte pas qu'elle devra, à ce moment-là, être soumise au peuple. Donc, nous travaillons d'arrache pieds maintenant pour pouvoir faire en sorte que ce préavis puisse être présenté au Conseil lors de la prochaine séance du Conseil communal, c'est-à-dire, le 25 juin 2026.

Il se réjouit de boire un verre et de parler avec vous aussi des installations sportives, parce que ça lui paraît effectivement être un autre sujet extrêmement important.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

Une première information pour le chauffage à distance à Grandvaux. Nous sommes en discussions, contacts et contractualisation avec les propriétaires du bourg de Grandvaux et normalement d'ici début juin, la Municipalité décidera, sur la base de ce qui s'est passé pendant tout ce temps, si le chauffage se fait et comment il se fera exactement. Donc, normalement, début juin 2026, on va pouvoir présenter une décision de la Municipalité avant le changement de législature.

Récemment, le Canton de Vaud sous l'égide de la DGTL, donc la Direction générale du territoire et du logement et son office cantonal de la durabilité et du climat, ont publié un document intéressant qui visait à informer toutes les communes du canton des différentes mesures qu'elles pouvaient implémenter dans leur plan d'affectation communaux en faveur de la durabilité et il se trouve que la commune de Bourg-en-Lavaux a été citée à de nombreuses reprises dans ce document et également en tant que commune ayant particulièrement d'avance sur cette question et donc, on a été très fier de voir que la commune a été vraiment abondamment citée par le Canton. Donc c'est dans le cadre du règlement que vous aviez voté l'automne dernier.

Un dernier point, la commission de développement durable a relancé l'arrachage des renouées du Japon à partir de ce samedi, et toutes les 3 semaines. Toutes les personnes intéressées peuvent sans autre le contacter si elles souhaitent voir comment ça se passe.

Un petit mot de bilan pour dire qu'en 2018, la première année où ça a commencé, il y a eu 840 kg de renouées qui avaient été sorties de différents secteurs de la commune de Bourg-en-Lavaux. En 2025, sur une surface doublée par rapport à 2018, on en a sorti 42 kg. Donc, il y a un véritable effet, cette plante est véritablement maîtrisée depuis cette arrachage obsessionnel on va dire, puisque c'est quand même toute les 3 semaines, pendant tout l'été, qu'un certain nombre de personnes font ça. Et puis ça été aussi étendu sur Puidoux en direction du Treytorrens et en relation avec la commune de Puidoux. C'est simple, on organise l'arrachage et elle nous offre l'apéro. Et puis, donc sur Puidoux on a commencé en 2022 avec 1'300 kg. L'année passée on était à 515 kg, donc, il y en a encore beaucoup. On va continuer à faire descendre ce chiffre. Plus ce chiffre sera bas, ça voudra dire que la renouée est maîtrisée.

Et puis cette année, on va aussi essayer, alors avec beaucoup de pincettes, de voir sur quelques parcelles de vignes de la commune, si on arrive à faire diminuer la pression de la vergerette et du solidage. Ce sont 2 plantes invasives très importantes qui sont autrement répandues à travers le vignoble que la renouée. On va voir si ça représente un intérêt ou pas, mais il y en a vraiment des quantités astronomiques dans les vignes, mais ce n'est pas tout à fait le même enjeu. Il va falloir que beaucoup de gens s'y mettent si on veut les stabiliser, mais on est en train de faire un test et puis on vous tiendra aussi au courant.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Plutôt que de bombarder de chiffres le Conseil, il a préféré mettre à disposition un fascicule aux conseillères et conseillers avec des informations sur les incivilités routières sur la route de la Corniche et les cas de « faux policier ». Il est à disposition pour plus de précisions.

Donc, on continue la lutte, s'il peut s'exprimer ainsi, pour essayer de sécuriser ces jeunes qui font du wheeling tous les soirs, chaque fois qu'il fait un peu de soleil.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Il donne les résultats de la mise aux enchères des vins de la commune qui a eu lieu le 28 février 2026. Un article a paru dans le Courrier.

On a vendu 29'025 litres de vin pour un résultat de CHF 207'482.-. Il y a 4'250 litres qui n'ont pas trouvé de preneur, on les a retirés de la mise. Le prix moyen du Villette est de CHF 6.11, c'est 10 centimes moins cher que l'année passée, l'Epesses à CHF 6.61, c'est aussi 10 centimes moins cher, et le Calamin, comme il y en avait un petit peu moins, était à CHF 11.76, donc c'était 50 centimes de plus que l'année passée. La mise s'est bien passée. On a eu une belle visibilité, et on va voir aussi de faire des plus petits lots, mais, on va de nouveau être en concurrence avec les vigneron. C'est un sujet qu'il faudra qu'on étudie.

Il remercie pour l'acceptation du préavis 04/2026, par rapport à la place de lavage et le crédit d'étude. Cela nous permettra d'avancer et puis de quantifier et de calculer aussi les coûts d'entretien de cette place de lavage.

Mme Evelynne Marendaz, Municipale

Le Conseil a validé 2 gros chantiers l'automne passé, soit le chemin de Courseboux et l'aménagement de la place de la Gare-F. Fonjallaz. Les chantiers sont ouverts et ce sera la dernière étape. Ensuite on pourra avoir l'entité de ce plateau de la Gare de Cully. Tout sera fait. Les travaux en béton de génie civil vont se dérouler jusqu'à la fin de l'année. Il y aura une phase délicate fin août où les trains devront ralentir pour que nous puissions faire les travaux nécessaires.

Ensuite, elle dirait que l'ensemble des chantiers évoluent normalement. Donc, merci pour le préavis sur l'aménagement de la bibliothèque et nous espérons pouvoir l'inaugurer au mois d'octobre 2026. La Maison de Watteville : nous avons le feu vert des monuments historiques. Nous attendons encore quelques négociations avec la Direction générale de l'énergie, qui a aussi le droit de mettre des conditions dans le dossier, et puis nous préparerons le dossier de mise à l'enquête publique. Donc, le travail avance et donne satisfaction. Vous aviez aussi, ici au Conseil communal, demandé qu'on fasse

non pas 3 appartements, mais 4. Donc, c'est bien sur 4 appartements que nous travaillons dans cette maison.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal :

Il remercie pour l'adoption du préavis 01/2026, étude sur l'entretien des chemins agricoles. Nous allons pouvoir avancer.

Il remercie aussi pour la tâche que vous avez confiée à la Municipalité d'étudier une équitation de la pérennité de l'eau. Bien entendu, nous allons y répondre dans les délais et comme l'a dit assez justement M. Jonas Cuénoud, c'est une étude d'opportunités. Donc, nous allons faire une vraie étude d'opportunité. Nous allons, bien entendu, tenir compte des très bonnes remarques de M. Lionel Gfeller, et d'abord d'évaluer l'impact que ça pourrait avoir sur la facturation. Il est clair que si c'est pour construire « une usine à gaz », ce sera très négativement pertinent, il faudra mettre en regard l'éventuel surcoût administratif par rapport aux économies potentielles de cette ressource extrêmement importante qu'est l'eau potable. Et puis en parallèle, nous profiterons de l'occasion pour présenter des chiffres un peu plus complets sur la consommation d'eau dans la commune, qui consomme quoi, comment, et cela pour autant que nous ayons tous ces chiffres aussi précis. Mais quoi qu'il en soit, ce sera certainement un rapport très intéressant.

18. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte.

M. S. Massy :

Il aimerait savoir s'il serait possible, en plus des comptes qui font à peu près 120 pages, de mettre sur le site internet de Bourg-en-Lavaux une page, par exemple avec 4 ou 5 ratio, qui indiquerait le résultat de l'année, la dette nette par habitant, etc. et qui pourrait informer les citoyens rapidement de la santé financière de la commune, et peut-être inciter tous les conseiller-ère-s à aller lire les 120 pages de tout le rapport financier.

Il pense que c'est juste d'avoir quelque chose qui est visible rapidement et qui incite les gens à aller s'intéresser aux chiffres.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Il pense que c'est tout à fait possible. Il va regarder cela avec M. Y. Sesseli, le boursier pour voir comment on peut faire.

Mme E. Potterat :

La plupart des vigneronns ont reçu récemment la visite des représentants de la police du commerce et du délégué aux affaires viticoles. Lors de cette visite, elle a interrogé ces derniers au sujet d'une facture envoyée aux vigneronns en décembre 2025 par la Police Lavaux. Il s'agit d'un nouvel émolument communal de surveillance, qui vient s'ajouter à l'émolument du canton que nous payons déjà. Il lui a été répondu que l'application de cette taxe était une décision politique, c'est pourquoi elle se tourne vers vous.

Pour ceux qui ne le savent pas, la licence caveau est obligatoire pour les vigneronns qui souhaitent proposer des dégustations au public. Elle nécessite une formation payante, le dépôt d'une demande de licence qui est facturée (valable 5 ans), puis le paiement annuel d'un émolument au canton. Cela représente déjà une charge importante pour le vigneron qui organise quelques dégustations par année.

A l'heure actuelle, avec une situation compliquée pour les vigneronns, elle aimerait comprendre ce qui a motivé la Municipalité et l'Association Police Lavaux à appliquer cet émolument pour la première fois en 2025. Merci de votre réponse.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Merci de lui avoir envoyé déjà le texte avant, comme cela il a pu étudier la situation.

La motivation de la Municipalité et du Codir de l'APOL a été motivée simplement pour appliquer la loi, elle a donc été publiée, sur les auberges et les débits de boissons. L'émolument sur la sphère privée est pour une équité entre toutes les communes. Lutry le fait déjà et Pully également. Donc, tout le monde s'est mis au même tarif. Simplement, l'émolument de surveillance est prélevé par le canton et la commune selon la LADB afin de couvrir les coûts engendrés par ce devoir. Chaque autorité déploie ses propres actes de surveillance, ceux de la commune étant :

- le suivi des licences et des autorisations délivrées ;
- la visite régulière des établissements avec et sans licence, afin de s'assurer de la conformité au cadre légal et de garantir une égalité de traitement ;
- le conseil aux tenanciers sur demande (p. ex. projet de modification de licence, question sur les conditions d'exploitation, etc.).

C'est pour cela qu'on a un délégué de l'APOL à la Police du commerce, parce que parfois les gens se perdent un petit peu dans le problème des licences ;

- la coordination avec la police cantonale du commerce, dans les cas plus graves impliquant une faute pouvant mener au retrait de licence.

Il a quelques exemples de situations de l'APOL. Sur les 43 caveaux visités dernièrement, 16 n'avaient pas de licence. Sur ces 16 caveaux, 7 d'entre eux devraient en avoir une. De nombreuses erreurs ont également été constatées en matière d'indication des prix.

Donc, c'est une utilité de faire ces contrôles et c'est à la Police du commerce de le faire et ce n'est pas un émolument. C'est un émolument supérieur, mais on doit le faire selon la LADB.

C'est la réponse qu'il peut donner. C'est CHF 100.- par caveau et CHF 350.- par restaurant.

Mme E. Potterat :

Donc, si elle comprend, c'est que les CHF 100.- qu'elle a payés en décembre 2025 ont payé l'heure qu'elle a passée avec 3 personnes, un délégué des affaires viticole et un représentant de la police du commerce au mois de mars. C'est un petit peu malheureux parce que ça arrive vraiment en coïncidence avec un émolument de surveillance. Donc, on a l'impression que, nous, on passe une heure à se faire contrôler et puis de faire perdre une heure à des personnes qui pourraient être sur le terrain.

On lui a répondu que ce n'était pas pour payer leurs heures, mais ce qu'elle entend, c'est qu'en fait c'est des frais. C'est juste ?

M. J.-P. Demierre, Municipal :

C'est juste. C'est exactement ça. Donc, il va rapporter cela au Codir pour voir un petit peu mieux la situation, parce qu'on a cette problématique chez nous, parce que pour nous, c'est un nouvel émolument, à Lutry et à Pully, cela fait 15 ans. Donc, il va voir un petit peu la situation générale et peut-être faire un pas en arrière. Ce n'était pas forcément une décision municipale, c'était une décision du Codir de l'APOL

Donc, merci pour l'intervention et il reviendra, s'il est encore là avec l'information ou il la transmettra un petit peu plus loin.

M. J. Gyax :

Il y a quelque temps il s'est permis d'approcher notre Municipal, Raymond Bech, à propos d'un bruit que la station d'épuration émettait de façon intermittente, mais assez régulière, une espèce de sifflement. Il pense bien que tout le monde n'est pas concerné par ce bruit. Néanmoins, le Municipal lui avait répondu, de manière tout à fait cordiale, qu'il y avait des choses qui avaient été faites et il le remercie. Et depuis, c'est vrai que le son, lui semble-t-il, a effectivement quelque peu, pas diminué forcément, mais ça s'est espacé.

Pour le moment, on a constaté dans la région de Riex, dans les maisons mitoyennes qui se trouvent à la route de la Corniche, que ce son survient quand même de façon, disons moins fréquente, même si ce n'est pas de façon constante. Et donc, c'est un son, un sifflement, qui ressemble un petit peu à un ultra-son.

Il aimerait savoir si on pouvait avoir quelques éclaircissements sur ce qui avait été fait et ce qui pourrait encore être fait pour résoudre ce problème.

M. R. Bech, Municipal :

Merci beaucoup de ce rappel.

Après que les nouvelles installations de la STEP ont été mises en service, il y a 2-3 ans, on a effectivement constaté qu'il y avait ces bruits-là. Selon nous, parce qu'on entend les bruits depuis la STEP où l'on travaille, et pas de l'extérieur, on a identifié 2 sources de bruit. D'une part effectivement des sifflements qui se produisent dans les conduites qui amènent l'air qui va être pulsé dans les bassins d'aération, donc les bassins de traitement bactérien. Et aussi un autre bruit qui est plus un bruit de moteur celui-là, qui se trouve dans les compresseurs qui envoient cet air pulsé. Donc fort de cela, on a pris des mesures. On a demandé des propositions à des techniciens spécialisés dans ce domaine-là. Ça nous a amené, d'une part, à entourer les conduites, qui font ces sifflements, d'une coque anti-bruit et aussi, s'agissant des compresseurs, on a en fait rendu hermétique les ouvertures de la chambre dans laquelle ce compresseur se trouve avec à l'extérieur, en mettant une porte beaucoup plus insonorisée, en posant aussi un caisson anti-bruit.

Alors, il est un petit peu surpris quelque part, d'entendre que malgré tout il y a encore du bruit. Il ne le conteste pas évidemment, il l'apprend maintenant, ceci d'autant plus que pour les employés de la STEP, ils ont eux aussi vu une très nette amélioration, parce que s'il y a du bruit qui s'entend à Riex, vous pensez bien que le bruit qui s'entend directement au lieu de l'exploitation, il est pas mal aussi.

Donc, il est un petit peu surpris. Simplement, on va encore regarder, faire encore quelques recherches et quelque chose d'autre.

Ce qu'il propose par contre, c'est que M. J. Gyax vienne une fois voir ce qui a été entrepris et puis qu'on puisse aussi voir si les bruits que l'on a identifiés ressemblent à ceux qui vous dérangent, voir s'ils sont, au fond, en total cohérence avec ce que nous à la STEP percevons et ce que vous les habitants avez perçu. Et puis ça ne veut pas dire qu'on va trouver la solution miracle, mais disons, ça nous permettra d'orienter d'autres pistes d'améliorations potentielles. Mais il tient à dire, on a quand même déjà investi pas loin de CHF 20'000.-. Donc, ce n'est quand même pas des mesures qui sont anodines. Mais, si elles ne sont pas suffisamment efficaces, c'est très très embêtant. Il faudra voir si on peut encore trouver d'autres solutions, en espérant que ce ne sera pas des problématiques purement structurelles, mais que c'est des choses qui peuvent être techniquement améliorées.

Il prendra contact avec M. J. Gyax pour la visite sur place.

M. A. Gaillard :

On arrive dans une période très culturelle et musicale pour Bourg-en-Lavaux. Il a cru comprendre que certains sont très inquiets par rapport à la crise vitivinicole et aussi par rapport aux sociétés locales. Alors sachez qu'en parallèle du jazz se déroule le concours théâtral des jeunesses campagnardes à Grandvaux, du 8 au 12 avril 2026. Donc, il invite les conseiller-ère-s à passer au Cully Jazz et à Grandvaux au concours théâtral pour boire un verre. Il y a mercredi un souper magique à Grandvaux et un souper spectacle de théâtre avec les anciens et les amis de la jeunesse, et puis il y a des pièces, le vendredi, samedi et dimanche des jeunesses campagnardes. Il manque environ encore 100 bénévoles pour la manifestation. Il reste des places un peu pour toutes les soirées.

Il invite les conseiller-ère-s, si vous voulez soutenir concrètement les vigneronns et les sociétés locales, à vous y rendre et c'est très faisable de faire les 2 de façon libre.

Mme A. Gerig :

En tant qu'habitante de la commune, mais aussi surtout en tant que samaritaine et secouriste de section de Lavaux, elle salue l'arrivée de défibrillateurs, mais en même temps elle regrette un peu le modèle choisi, car il est peu identique aux tout autres défibrillateurs qu'on peut trouver sur les murs dans toutes les autres villes et communes de la Suisse.

Celui qui est posé à l'entrée de la salle des Mariadoules est un grand boîtier noir et d'habitude, normalement, ceux qu'on voit sur tout le territoire suisse, ce sont des boîtiers blancs et verts parce que ça rappelle aussi la pharmacie ou à la limite rouge-blanc. C'est ce modèle qui indique un premier secours.

Par contre à Riex, ils n'ont pas encore reçu leur modèle, mais elle espère bien qu'ils vont aussi le recevoir.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il trouve que ces nouveaux défibrillateurs sont assez conviviaux. Pour que ce soit conforme et qu'on le repère, on ajoutera les indications nécessaires.

Donc, pour les prochains, ils ne sont pas encore commandés, et c'est une réflexion d'Eliane Potterat d'en avoir un petit peu plus. Donc, on va le faire, et ils seront mis au budget pour 2026. Il y en aura encore 3 ou 4 de plus. Il est prévu de les poser à Riex, Chenaux et au Signal de Grandvaux.

Merci de lui préciser exactement les modèles à commander.

Mme E. Potterat :

Elle ravie de découvrir que les défibrillateurs ont été posés. Merci beaucoup. Il faudra juste les signaler sur Defikarte.ch pour que tout le monde sache où ils se trouvent

Elle a une question. Elle a été approchée par un apiculteur de la commune qui lutte contre le frelon asiatique en détruisant les nids lorsqu'ils sont annoncés par les particuliers. En 2025, ils ont détruit 8 nids de manière bénévole et gratuite dont un à Riex sur lequel, ils ont dû intervenir 3 fois.

Ils sollicitent les communes pour financer ces destructions estimées à env. CHF 450.- par nid.

La commune de Bourg-de-Lavaux envisage-t-elle de soutenir ces destructions absolument nécessaires pour éviter la prolifération ? Merci de votre réponse.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

L'apiculteur en question, il pense que c'est M. Vincent Sarbach qui a contacté Mme E. Potterat comme lui. Il imagine. C'est bizarre sa question, car il lui a dit qu'il pouvait compter sur notre soutien et qu'on allait le soutenir. Cela lui avait été confirmé par e-mail, il lui semble.

Mme E. Potterat :

Oui c'est Vincent Sarbach qui l'a contactée afin qu'elle pose la question.

Il serait bien qu'il soit informé officiellement que ses interventions sont réglées par la commune.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

On va faire le nécessaire pour qu'il nous envoie les factures de ses interventions.

Le Président :

Il rappelle aux conseillers-ères qui ont fonctionné comme membres des commissions de bien vouloir venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

Le Président clôt l'assemblée à 21h45.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Laurent Berthet

Catherine Fonjallaz

Aran, le 19.05.2026